

TOULOUSE
CAPITOLE
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Financement des campagnes électorales : la lutte contre la corruption cède devant la liberté d'expression

MASTOR WANDA

Référence de publication : MASTOR (W.), « Financement des campagnes électorales : la lutte contre la corruption cède devant la liberté d'expression », *Constitutions : revue de droit constitutionnel appliqué*, n° 3, 2010, p. 456-457.

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications, contacter portail-publi@ut-capitole.fr

Financement des campagnes électorales : la lutte contre la corruption cède devant la liberté d'expression

Cour suprême des États-Unis, 21 janvier 2010, Citizens United v. Federal Election Commission

L'arrêt *Citizens United v. Federal Election Commission* rendu le 21 janvier dernier par la Cour suprême des États-Unis est un grand arrêt à plus d'un titre. De manière générale, il illustre avec une parfaite acuité la difficulté - que reflète la répartition des voix - pour les juges d'opérer une conciliation des droits ou intérêts. Cinq juges ont décidé de faire prévaloir la liberté d'expression sur l'objectif de lutte contre la corruption, plus impérieux aux yeux des quatre juges libéraux minoritaires. De manière plus spécifique, le récent arrêt revient, pour ne pas dire renverse, deux décisions antérieures tout aussi célèbres relatives au financement des campagnes électorales. Le contexte politique entourant son adoption contribue à l'auréoler du statut de « grand » arrêt, Barack Obama lui-même s'est permis de le critiquer lors du célèbre discours sur l'état de l'Union, n'hésitant pas à inviter implicitement le Congrès à anéantir sa portée.

Pour mesurer l'importance de cet événement, il faut remonter à l'arrêt *Austin Michigan Chamber of Commerce* (1), qui avait posé en 1990 la règle de l'interdiction pour une association de financer directement des spots publicitaires en faveur ou en défaveur d'un candidat. Dans l'arrêt *McConnell* rendu en 2003(2), la Cour suprême des États-Unis y avait validé presque entièrement le *Bipartisan Campaign Reform Act* adopté en mars 2002. La loi s'attaquait alors principalement à l'influence de la *soft money* (dite encore *non-federal funds*) sur le financement des campagnes électorales fédérales et à l'utilisation de ces fonds dans des communications génériques de campagne (*issues ads*). Le recours à ces fonds d'origine privée avait pris un tel essor au fil des campagnes que le Congrès avait décidé de le limiter au nom de la lutte contre la corruption. La loi, adoptée peu de temps après le scandale de l'affaire *Enron*, a été validée par la Cour suprême à une voix près, les juges dissidents dénonçant « un triste jour pour la liberté d'expression ». C'est cette dernière, particulièrement sacralisée aux États-Unis, qui va en 2010 l'emporter sur l'objectif de lutte contre la corruption. L'origine de l'affaire se situe dans un documentaire intitulé « *Hillary : The Movie* », dont la publicité a été financée par l'association conservatrice *Citizens United*. Le *Federal Election Commission*, portant plainte contre l'association, a souligné qu'elle ne pouvait puiser directement dans sa trésorerie les moyens de financement d'une publicité à l'encontre d'un candidat, et ce peu avant le déroulement des primaires démocrates. La majorité de la Cour a décidé, au nom du premier amendement, et en revenant sur les arrêts *Austin* (totalement) et *McConnell* (partiellement) précités, que les entreprises privées pouvaient désormais librement financer les campagnes électorales. Reprenant le contenu de son opinion dissidente sous l'arrêt *McConnell*, le juge Kennedy, écrivant cette fois pour la majorité, énonce que « le premier amendement garantit la liberté d'expérimenter et de créer dans l'espace de la pensée et de la parole. Les citoyens doivent être libres d'utiliser de nouvelles formes, de nouveaux forums, pour l'expression de leurs idées. Le discours civique appartient au peuple, et le gouvernement ne saurait prescrire les moyens devant être utilisés pour le mener à bien ». Le bloc conservateur se montre ici plus libertaire - ou plus pragmatique ? - que le bloc libéral : le spectre de la corruption n'est peut-être pas loin, mais une liberté suprême ne peut s'épanouir sans les moyens matériels nécessaires à cet épanouissement. En d'autres termes, l'argent permet au premier amendement d'être effectif, qu'il provienne de personnes privées ou d'entreprises d'envergure internationale. Ainsi en a jugé la courte majorité des

Supremes, malgré l'avis farouchement contraire du Président des Etats-Unis lui-même.

Notes de bas de page

(1) 494 US 652 (1990).

(2) 540 US 93 (2003). Nous avons à l'époque commenté cet arrêt en compagnie de Marthe Fatin-Rouge Stefanini, « La Cour suprême américaine et la réforme du financement des campagnes électorales aux États-Unis : La décision *McConnell v. FEC* du 10 décembre 2003 », RFDC 2004.473-502.